



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Compilation of statements of apology
made by Kaing Guek Eav alias Duch during the proceedings



Premières réparations accordées aux parties civiles

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont publié sur leur site officiel la compilation des excuses exprimées par Kaing Guek Eav, alias Duch. Elles donnent ainsi effet aux premières mesures de réparation accordées par le tribunal aux parties civiles dont le statut de victime a été légalement reconnu.

Le 3 février, la Chambre de la Cour suprême a prononcé l'Arrêt concernant Duch (l'ancien directeur du centre de sécurité S-21). Elle a confirmé la décision prise par la Chambre de première instance, à titre de mesure de réparation accordée aux parties civiles, de compiler et publier sur son site internet toutes les déclarations d'excuses et

reconnaisances de culpabilité exprimées par Duch durant le procès. La Chambre de la Cour suprême a décidé de prolonger cette décision aux excuses prononcées durant la phase de l'appel. Par ailleurs, la Chambre de la Cour suprême a rejeté les moyens d'appel par lesquels les parties civiles ont demandé d'autres mesures de réparation.

Le tribunal a compilé les excuses et les reconnaissances de responsabilité exprimées par Duch durant les 77 journées d'audiences en première instance et les trois jours d'audiences en appel. Elle a publié un document de 21 pages contenant le texte des excuses en khmer, des photos du procès et des

Suite page 2

Dans ce numéro

- 2-3 Nouvelles et commentaires
- 4-5 Activités de sensibilisation
- 6-7 Galerie de photos
- 8-9 Actualité judiciaire
- 10 Décisions et Ordonnances
- 11 Calendrier des activités de sensibilisation
- 12 Contact

L'Arrêt Duch dans son intégralité

La Chambre de la Cour suprême ayant rendu l'intégralité de l'Arrêt prononcé dans le cadre du dossier 001, concernant le directeur de S-21 (l'ancien centre de sécurité khmer rouge), les CETC se préparent désormais à distribuer la version papier de l'Arrêt, sous reliure et couverture souple, dans tout le pays.

Le 9 avril, la Chambre de la Cour suprême des CETC a publié en khmer et en anglais l'Arrêt motivé qu'elle a prononcé à l'encontre de Kaing Guek Eav, *alias* Duch. Cet Arrêt est donc déposé dans son intégralité deux mois après que le président de la Chambre, Kong Srim, a lu un résumé et le dispositif de l'Arrêt lors d'une audience publique où un millier de visiteurs ont suivi attentivement la clôture du premier dossier du tribunal, le 3 février.

Dans son Arrêt, la Chambre de la Cour suprême a confirmé la déclaration de culpabilité prononcée par la Chambre de première instance contre Duch pour crimes contre l'humanité et infractions graves aux Conventions de Genève de 1949. En revanche, la Chambre de la Cour suprême a condamné Duch à la réclusion à perpétuité – la peine maximale possible en application du droit cambodgien. C'est à la fin des années 70 que Duch a dirigé le centre de sécurité S-21, où 12 372 personnes ont été illégalement détenues dans des conditions inhumaines, maintes fois torturées et finalement exécutées.

« Les crimes commis par KAING Guek Eav ont sans aucun doute été parmi les pires de l'histoire de l'humanité », a déclaré le président

de la Chambre Kong Srim quand il a lu le résumé de l'Arrêt. « Ils méritent la peine la plus lourde qui existe afin de répondre de façon juste et appropriée à la violence imposée aux victimes, à leurs familles et à leurs proches, au peuple cambodgien et à tous les êtres humains ».

Dans l'Arrêt intégral (612 pages en khmer, 350 pages en anglais), la Chambre de la Cour suprême décrit en détail le raisonnement qui l'a amenée à conclure qu'il convenait d'annuler deux décisions prises par la Chambre de première instance dans le jugement du 26 juillet 2010 : la condamnation à un peine de 35 ans d'emprisonnement et la décision d'accorder à la personne condamnée une mesure de réparation pour sa détention illégale par le Tribunal militaire cambodgien avant la création des CETC.

L'exposé des motifs permet de comprendre pourquoi la Chambre de la Cour suprême a prononcé des condamnations séparées pour les crimes contre l'humanité d'extermination, de réduction en esclavage, d'emprisonnement, de torture et d'autres actes inhumains (faisant ainsi partiellement droit à l'appel des co-procureurs) et pourquoi elle a reçu en leur constitution de partie civile dix appelants dont les demandes de



La version intégrale de l'arrêt en khmer et en anglais

constitution de parties civiles avaient été rejetées par la Chambre de première instance.

La version intégrale et officielle de l'Arrêt et la liste définitive des 76 personnes reçues en leur demande de constitution de parties civiles peuvent être consultées sur le site internet des CETC.

Pour assurer sa diffusion au Cambodge, les CETC ont imprimé en khmer 5 000 copies de l'Arrêt intégral et 15 000 copies de son résumé. Ces copies seront distribuées aux parties civiles, aux institutions judiciaires cambodgiennes, aux bibliothèques, aux universités, ainsi qu'aux bureaux centraux et locaux du gouvernement dans les prochaines semaines.

Premières réparations accordées aux parties civiles (Suite p. 1)

images d'archive représentant le centre de sécurité. La publication, ainsi que la version en anglais de 16 pages, est disponible sur le site internet depuis le 3 avril. Une version au format PDF de la transcription en français est disponible sur le site (la brochure est à venir).

La compilation réunit plusieurs déclarations de Duch, en particulier l'expression des remords qu'il a formulés tout au long du procès, depuis sa déclaration liminaire le 31 mars 2009 jusqu'à sa déclaration finale lors de l'audience en appel le 30 mars 2011. En outre, la Section d'aide aux victimes a imprimé une version papier à l'intention des parties civiles et des autres victimes des Khmers rouges, actuellement diffusée dans tout le Cambodge.

La participation des victimes en qualité de parties civiles est une caractéristique des CETC. Dans le dossier n° 001 (le dossier Duch), 90 victimes affirmant avoir subi un préjudice physique, psychologique ou matériel causé par les crimes reprochés à Duch ont participé à la procédure en première instance.

Parmi ces 90 participants, 66 ont été admis en tant que parties civiles par la Chambre de première instance en juillet 2010, et 10 autres par la Chambre de la Cour suprême en février 2012. Au total, 76 personnes sont désormais reconnues en tant que parties civiles dans le cadre du dossier 001, et leurs noms figurent sur le site internet en annexe à l'Arrêt.

Extraits des déclarations d'excuses de Duch

Envers les victimes de S-21 et de leurs familles, je continue à dire que je suis seul responsable de la mort d'au moins 12 380 personnes ; autant de personnes qui, avant de mourir, ont enduré les souffrances les plus grandes dans des conditions inhumaines. Je m'incline ici très respectueusement et le plus humblement devant ces âmes disparues et je prie Dieu qu'il bénisse ces morts. Devant les survivants, je persiste à reconnaître les crimes que j'ai commis à S-21. Je les reconnais sur un plan juridique et moral. (traduction de la transcription de la journée d'audience du 25 novembre 2009 [p. 79, ligne 3 à ligne 13]33)

Je demande pardon aux victimes pour toutes les souffrances qu'elles ont endurées ici, jusqu'au jour de leur mort ou jusqu'au 7 janvier 1979. Je vous prie de me permettre de présenter mes excuses aux familles des victimes qui ont perdu des personnes qui leur étaient très chères et vivent dans ce chagrin douloureux depuis 33 ans, sans avoir encore reçu justice. Je sais que mes remords, aussi vifs soient-ils, ne sont qu'une goutte d'eau dans le vaste et profond océan de détresse et de souffrances des victimes et de leurs familles. (traduction de la transcription de la journée d'audience du 16 septembre 2009 [p. 52, ligne 19, à p. 53, ligne 4]32)

La Section d'appui à la défense accueille son nouveau chef



Un nouveau chef de la Section d'appui à la défense a rejoint les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens afin de renforcer le soutien administratif apporté à la défense.

Isaac Endeley est entré en fonction le 17 avril, près d'un an et demi après que le poste a été laissé vacant suite au départ de l'ancien chef, Richard Rogers. Les équipes de la défense ne manqueront pas de tirer grand profit des compétences d'Isaac Endeley, rompu au droit et à l'administration judiciaire.

Entre février 2005 et sa nomination aux CETC, Isaac Endeley a été juriste au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Il y a travaillé au sein de la Section de l'appui aux Chambres et au sein de la Section de l'administration des questions relatives aux conseils de la Défense et du Centre de détention.

À ce dernier poste, il a administré le programme très complexe d'aide juridictionnelle. Avant de travailler pour l'Organisation des Nations Unies, Isaac Endeley était avocat-éditeur pour WestLaw (aujourd'hui Thomson/Reuters), une société établie au Minnesota (États-Unis) et spécialisée dans la recherche et la publication de données juridiques. Auparavant, il était professeur de sciences politiques et relations internationales dans des

universités aux États-Unis et au Canada. Originaire du Cameroun, Isaac Endeley est titulaire d'un diplôme de premier cycle et d'un certificat en pédagogie de l'université de Keele (Royaume-Uni), d'un master d'un doctorat de l'université de Montréal au Québec (Canada) et d'un diplôme de *Juris Doctor* de la faculté de droit *William Mitchell College of Law*, au Minnesota (États-Unis).

Isaac Endeley a précédemment travaillé comme traducteur et a obtenu des diplômes sanctionnant ses compétences linguistiques dans des institutions de l'ex-URSS, de France et de Suisse. Il est également l'auteur de deux livres récents consacrés aux relations internationales.

Un 3ème co-avocat international dans l'équipe de Khieu Samphan



À la demande de Khieu Samphan, la Section d'appui à la défense a nommé Maître Anta Guissé en qualité de troisième co-avocate internationale le représentant dans le cadre du dossier n° 002 devant les

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Me Guissé est une avocate française qui a plus de dix ans d'expérience en droit pénal international, ayant travaillé pour des équipes de la défense dans trois affaires portées devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et comme représentante de victimes devant la Cour pénale internationale.

Outre de nombreuses autres fonctions en qualité de consultante et d'avocate bénévole, Me Guissé a été membre du comité et conseillère juridique de « *Citizenship Go-*

vernance Initiatives », une association basée au Cameroun œuvrant pour la participation des citoyens. Elle a également été formatrice du programme de renforcement des capacités du TPIR, en collaboration avec le barreau de Kigali, visant à former les avocats rwandais en droit humanitaire international.

Me Guissé et les deux autres co-avocats internationaux, Me Jacques Vergès et Arthur Vercken, partageront la responsabilité de représenter Khieu Samphan, avec son co-avocat national, Me Kong Sam Onn.

Mom Luch commis comme avocat de la défense nationale

La Section d'appui à la défense des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a désigné Me Mom Luch avocat national à la défense d'un suspect nommé dans le réquisitoire que le co-procureur international a adressé aux co-juges d'instruction le 7 septembre 2009. Le dossier porte le numéro 004.

Me Mom a 17 ans d'expérience comme avocat, principalement au pénal. Il a tout d'abord été président adjoint de la Chambre du Tribunal provincial de Koh Kong pendant sept ans, avant de devenir avocat et assistant juridique pour *Legal Aid of Cambodia*.

En 2005, Me Mom a fondé la société *Phnom Penh International Law*, dans le cadre de laquelle il plaide principalement au pénal, mais parfois également au civil. En 2006, il a commencé à travailler pour un cabinet-conseil, à enseigner et à entreprendre des missions de consultant au centre de formation d'avocats (*Lawyer Training Center*) de Phnom Penh.

Me Mom a suivi une formation en droit pénal international dispensée par la Section d'appui à la défense en 2007 et a été nommé aux CETC en avril de cette année.



Le génie du bâton de fer – la statue de la divinité protectrice des CETC

Sensibilisation

Youth for Peace ouvre le 1er centre de formation dédié à la paix

Youth for Peace a récemment inauguré le premier centre visant à former les communautés locales à la paix. Ce centre se trouve sur le site du mémorial de Krang Ta, dans le district de Tram Kok, province de Takeo.

Krang Ta Chan faisait anciennement partie de la zone Sud-ouest, qui se trouvait sous le commandement du chef khmer rouge Ta Mok. Les premières années du régime, le site était utilisé comme lieu de réunion du Parti communiste du Kampuchéa mais aurait été transformé en centre de détention en 1973. Après la victoire des Khmers rouges en 1975, un grand nombre de personnes du Peuple nouveau ont été transférées à Krang Ta Chan. Bien qu'ayant seulement la capacité de contenir environ 85 prisonniers à la fois, plus de 15 000 personnes auraient été exécutées dans la prison et aux environs. La Chambre de première instance dans le dossier n° 002 a été saisie des faits concernant ce site, et 11 parties civiles participent au procès en raison de faits qui se seraient produits à cet endroit.

Le centre contient une salle de discussion et de réunion, une bibliothèque et un hall d'exposition où se trouve du matériel pédagogique relatif à différents aspects de l'histoire récente du Cambodge, à la structure hiérarchique des Khmers rouges et à des informations sur le verdict du dossier n° 001. Youth for Peace édite actuellement d'autres supports pédagogiques et organise des visites de lycées, des expositions, des projections de films et d'autres évé-



Cérémonie d'inauguration sur le site du mémorial de Krang Ta Chan

nements. Leur but est d'attirer les membres de la communauté et les étrangers.

De nombreuses victimes et parties civiles disent qu'il est essentiel d'éduquer la génération qui n'a pas connu la guerre pour qu'elle connaisse les atrocités passées. Elles estiment que cette transmission est au fondement des mesures de réparations, judiciaires et non judiciaires, qu'elles ont réclamées. L'initiative du projet de Youth for Peace, qui consiste à créer des structures pédagogiques locales, servira de modèle aux mesures non judiciaires appelées à être mises en œuvre par la Section

d'aide aux victimes. « Nous voulons que ces anciens sites d'exécutions de masse deviennent des lieux de souvenir et de formation à la paix », dit l'administrateur de Youth for Peace, Long Khet.

Youth for Peace établit actuellement des centres similaires dans d'autres lieux tels que Wat Thlork (Svay Rieng), Wat Kirirum et Wat Samrong Knong (Battambang).

L'organisation travaille à Krang Ta

Chan depuis trois ans, où elle propose aux jeunes un enseignement sur l'histoire et des informations sur les CETC. Elle organise le dialogue entre les victimes et la jeune génération de Cambodgiens. En collaboration avec le conseil communal, désormais responsable de la préservation de la gestion du site, elle a été à l'origine de la mise en place d'un comité pour la mémoire. Ces dernières années, elle a mis en œuvre de nombreux projets visant à effectuer un travail de mémoire et donner du sens au passé, notamment les ateliers « Comprendre, Se souvenir et changer » destinés aux jeunes, des projets d'histoire orale, des activités de recherche, des projets artistiques, des débats publics, des reconstitutions, des dialogues intergénérationnels, et des cérémonies de commémoration.

Youth for Peace accorde une importance particulière à l'implication de la communauté locale, et les fruits de ces efforts ont été particulièrement remarquables ces dernières années. La communauté a fait une représentation cartographique des sites et conçu une maison d'art qui permet à la jeunesse locale de s'y retrouver pour échanger et étudier.

La communauté locale a également collecté des fonds importants pour concrétiser le projet. Ces fonds ont été complétés par le soutien de l'Institut für Auslandsbeziehungen (IFA) et de Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Allemagne.



Une peinture murale réalisée par des enfants du village qui dépeint les événements de Krang Ta Chan durant la période des Khmers rouges

Atelier de la Section d'aide aux victimes sur les problématiques liées au genre dans la justice transitionnelle au Cambodge

Le 5 avril, la Section d'appui aux victimes des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a organisé à Phnom Penh un atelier visant à divulguer les notions élémentaires concernant la vulnérabilité des femmes dans le contexte du processus de justice transitionnelle au Cambodge. Cet atelier a été suivi par 40 participants de différentes ONG et groupes de la société civile.

L'étude qui a été à l'origine de cet atelier a été menée par Teresa de Langis, spécialiste des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit, et Noy Sophary, spécialiste cambodgienne. Leur étude visait à évaluer la vulnérabilité des femmes en utilisant le matériel réuni par les ONG travaillant dans le cadre de la justice transitionnelle. Dans ce contexte, les CETC ont représenté un cas d'étude précieux.

Les conclusions de cette première étude ont

été présentées lors de l'atelier. Le but était d'engager un débat consacré à la vulnérabilité des femmes dans le cadre de la justice transitionnelle, aux phénomènes liés à la transformation des conflits et aux actes de violence visant les femmes. Ce débat a permis de préciser le contenu d'une stratégie pour l'avenir.

Suite à la présentation et au débat, les participants et les consultants ont établi une liste exhaustive de recommandations sur la manière de mieux mettre en œuvre et promouvoir les questions soulevées lors de l'atelier. Certaines de ces recommandations sont les suivantes :

- Accroître la prise de conscience de la vulnérabilité des femmes dans le cadre d'une justice transitionnelle,
- Promouvoir une approche qui tient compte de la vulnérabilité des femmes dans tous les projets et activités de projets,
- Développer les services de soutien psychologique,

gique,

- Développer l'approche du principe « s'abstenir de tout mal » dans les projets impliquant la participation des femmes dans la justice transitionnelle au Cambodge,
- Développer les politiques ou règlements en faveur de l'égalité des hommes et des femmes et
- Formaliser la coopération parmi les ONG.

L'atelier s'inscrivait dans le projet « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et améliorer l'accès à la justice pour les survivantes et victimes des actes de violence visant les femmes commis sous le régime des Khmers rouges », sous l'égide d'ONU Femmes. Ce projet a été lancé en 2011 et implique la collaboration de la Section d'aide aux victimes avec TPO (*Transcultural Psycho-social Organization*) et CDP (*Cambodian Defenders Project*).

Deux groupes d'étudiants américains visitant les CETC

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont accueilli deux groupes d'étudiants internationaux en avril, tous deux provenant des États-Unis, leur proposant des exposés, ainsi que l'occasion unique d'observer un tribunal international.

Le 19 avril, 20 lycéens de Seattle (Washington), accompagnés de trois professeurs, ont visité le tribunal afin d'en apprendre davantage sur le tribunal des Khmers rouges, où sont jugées les atrocités commises à la fin des années 70 au Cambodge. Une semaine plus tard, 12 étudiants du premier cycle de l'université de Redland (Californie), sont venus découvrir le tribunal et l'histoire du Cambodge, avant de se rendre à Siem Reap où ils allaient travailler plusieurs semaines dans une ONG. Les membres des deux groupes se sont dits très satisfaits des rencontres avec les fonctionnaires de la Section des Affaires publiques et des informations sur le fonctionnement du tribunal, sur ses réalisations et sur les défis qu'il doit affronter.

Les CETC accueillent des groupes de visiteurs tout au long de l'année. La Section des Affaires publiques propose un programme flexible qui peut être adapté à chaque groupe, national ou international.

Pour plus d'informations, veuillez contacter pas@eccc.gov.kh



Des étudiants américains d'enseignement secondaire écoutent une présentation sur le travail des CETC

Nouveautés sur le site internet des CETC

Deux nouveaux ajouts ont été apportés au site des CETC afin de permettre aux médias et au public d'accéder plus facilement aux photos des différents participants du tribunal.

La galerie de photos du site internet est désormais consultable à partir de catégories, mots clés ou noms de personnes. Elle compte actuellement plus de 500 photos permettant de découvrir les activités menées par les CETC depuis 2006. La Section des affaires publiques a prévu de déposer tous les mois des centaines de photos supplémentaires.

En outre, un « Répertoire du personnel judiciaire » permet aux représentants des médias et aux personnes regardant en ligne les vidéos d'audience de connaître l'identité des juges et des différentes personnes intervenant en audience. Pour chaque participant se trouvent des informations biographiques et un bref profil décrivant son rôle au sein du tribunal.



Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont poursuivi en avril les audiences consacrées à l'examen de la preuve dans le premier mini procès du dossier n° 002, dans le cadre duquel trois anciens dirigeants khmers rouges – Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan – doivent répondre de crimes contre l'humanité, infractions graves aux Conventions de Genève de 1949 et génocide.

Ce premier procès porte sur l'évacuation forcée de Phnom Penh en avril 1975, puis sur les déplacements forcés dans les autres régions entre 1975 et 1977 et sur les crimes contre l'humanité qui s'y rapportent.

En avril, la Chambre a continué son examen des structures administratives et de communication au sein du Parti communiste du Kampuchéa, ainsi que de certains aspects du rôle joué par les accusés.



Des citoyens cambodgiens en visite au tribunal, ils assistent à une audience du dossier n° 002 (avril 2012)



La galerie du public de la salle d'audience permet aux villageois, étudiants, employés des ONG et autres d'assister aux audiences qui se poursuivent dans le dossier 002.

Trois témoins ont été cités à comparaître durant les 14 journées d'audience s'étant déroulées avant et après le Nouvel an khmer. Nuon Chea a également fait une déclaration devant la Chambre.

Des témoins ont été entendus sur des sujets allant de l'idéologie khmère rouge à leurs relations personnelles avec les accusés, bon nombre de questions portant sur les rôles et pouvoirs des accusés au sein du régime du Kampuchéa démocratique.

L'ancien directeur de S-21, Kaing Guek Eav *alias* Duch, qui a été reconnu coupable et condamné à la réclusion à perpétuité dans le cadre du dossier n° 001, a continué son témoignage et a décrit les politiques du PCK, les aveux obtenus à S-21 et ses relations avec les accusés, en particulier avec Nuon Chea.

Saut Toeng, garde du corps personnel et messenger de Nuon Chea, a également été entendu sur ses activités, notamment lorsqu'il accompagnait l'accusé à travers tout le pays pour des sessions d'étude et des visites de site, ainsi qu'en Chine et en Corée du Nord.

Saloth Ban, neveu de feu Saloth Sar (Pol Pot) et ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a été entendu sur le sort réservé aux intellectuels qui sont revenus au Cambodge après 1975, ainsi que sur les arrestations au sein de son ministère et sur la structure générale du PCK.



L'accusé Nuon Chea s'entretient avec son conseil durant une audience du dossier n° 002.



Les conseils de la défense se consultent dans la salle d'audience.



L'accusé Khieu Samphan s'entretient son conseil durant une audience du dossier n° 002

Note de la rédaction : La section Chronique des audiences, qui comporte habituellement les résumés de la procédure, est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Les transcriptions des audiences publiques peuvent être consultées sur le site internet des CETC : www.eccc.gov.kh/fr/Case002-Transcripts/fr.

Activités de sensibilisation des CETC

CETC

Les CETC accueillent régulièrement des visiteurs au tribunal dans le cadre de ses activités de sensibilisation, destinées à informer le grand public sur l'histoire de la période des Khmers rouges, le travail du tribunal et l'évolution des dossiers. En avril, des visiteurs tant cambodgiens qu'internationaux ont assisté à des exposés faits par des employés, ont visité le tribunal et ont assisté aux audiences du dossier n° 002.



Des étudiants internationaux regardent une vidéo sur le travail des CETC.



Un représentant de la Section des affaires publiques fait un exposé à des visiteurs sur le travail du tribunal.



Des villageois cambodgiens assistent à une présentation sur les procès et à une audience grâce au programme de visites d'études des CETC.



Des étudiants américains en visite au tribunal assistent à une présentation et à une session de questions/réponses organisées par un membre de la Section des affaires publiques.



La Section des affaires publiques distribue des documents d'information à des visiteurs.

Visiteurs aux audiences

Le premier procès du dossier n° 002 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a attiré un grand intérêt public. En avril uniquement, près de 6 000 personnes sont venues suivre les audiences publiques. Parmi elles, 3 650 Cambodgiens ont bénéficié du transport offert par les CETC depuis toutes les provinces du pays.

En outre, 287 parties civiles, victimes demandant des réparations, ont assisté aux audiences. Au total, depuis les déclarations liminaires prononcées en novembre 2011, quelque 31 000 personnes sont venues assister aux audiences. Les CETC continuent d'assurer le transport gratuit pour les Cambodgiens.

DATE	PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	National		Internationaux	Nationaux	Internationaux				
	Section des Aff. Pub.	Autres							
02/04/2012	300	5	26	7	4	3	34		379
03/04/2012	270	5	11	8	3	1	35	2	335
04/04/2012	320	5	15	8	4	4	35	0	391
05/04/2012	250	4	14	9	6	2	35	0	320
09/04/2012	370	13	25	25	6	4	15	0	458
10/04/2012	700	6	24	20	9	4	15	0	778
18/04/2012	290	7	2	19	4	7	20	0	349
19/04/2012	250	5	31	15	5	3	20	0	329
20/04/2012	300	2	10	7	3	2	20	0	344
23/04/2012	600	6	2	9	4	5	35	2	663
24/04/2012	490	4	7	15	4	0	35	2	557
25/04/2012	320	9	2	15	4	0	35	0	385
26/04/2012	510	4	18	9	4	3	35	0	583
30/04/2012	720	5	4	6	3	2	22	0	762
Total Avril	3650	65	139	149	52	32	287	6	5970

Tous les mois, chaque section des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens établit un résumé de ses activités pour informer le public de l'actualité du tribunal. Cette rubrique concernent les activités d'avril 2012. Pour les décisions et les ordonnances, veuillez vous reporter à la page 10.

Chambre préliminaire

Durant la période considérée, la Chambre préliminaire a réglé des questions de procédure et des questions liées à la mise en état du dossier.

En avril, la Chambre préliminaire restait saisie de deux demandes et de deux appels dans le cadre du dossier n°003, outre les deux demandes présentées dans le cadre du dossier n° 004. Les appels pendants portent sur les demandes de constitution de partie civile qui ont été rejetées par les co-juges d'instruction. La Chambre préliminaire reste saisie des autres questions pendantes. Celles-ci avaient un caractère confidentiel au moment de la rédaction du présent numéro de la Gazette.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001

La Chambre de la Cour suprême a rendu les motifs de son Arrêt (dossier n° 001/18-07-2007-CETC/SC, 3 février 2012, doc. n° F28), dont un résumé et le dispositif ont été lus durant l'audience publique du 3 février 2012.

Dossier n° 002

La Chambre a rendu des décisions sur deux appels immédiats : *Decision on Ieng Sary's Appeal Against Trial Chamber's Decision on its Senior Legal Officer's Ex Parte Communications*, et Décision relative à l'appel interjeté par Ieng Sary contre la Décision de la Chambre de première instance relative aux requêtes en récusation visant la juge Silvia Cartwright.

La Chambre a également rendu ses motifs de la décision intitulée *Decision on Immediate Appeal by Nuon Chea Against the Trial Chamber's Decision on Fairness of Judicial Investigation*. Un résumé de la décision a été publié en janvier 2012.

La Chambre a également commencé à examiner une demande déposée au nom de la défense de Nuon Chea aux fins du dépôt d'un nouvel appel immédiat au-delà du délai prescrit (voir décisions à la page 10 pour plus de détails).



Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Les co-procureurs ont continué de déposer des écritures dans le cadre du dossier n° 002, notamment leur demande tendant à ce que les témoins âgés soient entendus en priorité.

Les co-procureurs ont également continué de plaider en audience dans cadre du dossier n° 002, le calendrier étant particulièrement chargé ce mois-ci. Les co-procureurs ont présenté des arguments oraux devant la Chambre quant à plusieurs questions de fond et de procédure, concernant notamment la recevabilité des documents. La majorité des journées d'audience de ce mois-ci ont été consacrées au témoignage de Kaing Guek Eav alias Duch, et les co-procureurs ont également participé à l'interrogatoire de Saut Toeng et Saloth Ban.

Dossier n° 003

Les co-procureurs continuent à analyser les éléments de preuve et à suivre l'évolution du dossier.

Dossier n° 004

Les co-procureurs continuent à analyser les éléments de preuve et à suivre l'évolution du dossier.

Section d'appui à la défense

Le 17 avril, la Section d'appui à la défense a accueilli son nouveau chef, Isaac Endeley, lequel rejoint les CETC après avoir travaillé plusieurs années au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le mois d'avril a également vu l'arrivée de Me Anta Guissé,

co-avocate internationale de l'accusé Khieu Samphan dans le cadre du dossier n° 002, et de Me Mom Luch, commis en tant que co-avocat national d'un suspect nommé dans le Troisième Réquisitoire introductif par lequel le co-procureur international a saisi les co-juges d'instruction (dossier n° 004).

Le 25 avril, l'équipe de défense de Nuon Chea a déposé une demande intitulée « Application for immediate action pursuant to Rule 35 », la règle 35 du Règlement intérieur des CETC portant sur l'entrave à l'administration de la justice. Dans cet appel, le dernier en date déposé par l'équipe de défense de Nuon Chea, celle-ci demandait des mesures concernant la présumée interférence politique dans la procédure des CETC, suite à la démission du co-juge d'instruction international Kasper Ansermet, lequel a publié, le 21 mars 2002, un communiqué dans lequel il se réfère à une « situation de dysfonctionnement » au sein des CETC. L'équipe de défense de Nuon Chea affirme qu'il existe une obligation juridique et éthique d'enquêter sur les allégations selon lesquelles le gouvernement entrave l'administration de la justice des CETC et que, selon la jurisprudence internationale, il est justifié de proroger les débats jusqu'à la clôture de ces investigations.

Le 27 avril, l'équipe de défense de Ieng Sary a déposé une demande de récusation de la juge Cartwright intitulée « Ieng Sary's Rule 34 Application for Disqualification of Judge Silvia Cartwright or, in the Alternative, Request for Instruction and Order to Cease and Desist from Ex Parte Communications & Request for Disclosure of Ex Parte Communications », après avoir appris que la juge Cartwright et le co-procureur international Andrew Cayley n'avaient pas cessé de communiquer en dépit des mises en garde de la Chambre de la Cour suprême selon lesquelles de telles communications donnent l'impression que le co-procureur international jouit d'un accès privilégié à un juge de la Chambre.

Section d'appui aux victimes

L'équipe de traitement et d'analyse a continué à traiter les demandes de constitution de parties civiles dans le cadre du dossier 004. Avocats Sans Frontières (ASF) a traduit des résumés de demandes de constitution de parties civiles dans le cadre du dossier 002 et les a fournies à l'équipe de traitement et d'analyse afin que celle-ci les traite et les présente à la Chambre de première instance. Durant le mois d'avril, 124 documents traduits par ASF ont été déposés auprès de la Chambre de première instance.

L'équipe de traitement et d'analyse a aidé l'équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires à identifier les parties civiles ayant subi un dommage sur différents sites de crimes, notamment à Kraing Ta Chan, Takeo, Wat Samrong Knong, Phnom Sampov, Phnom Banan, Wat Thlork et Svay Rieng. Cette recherche servira à préparer les propositions de mesures de réparation ou de programmes extrajudiciaires.

Sensibilisation

Depuis le 25 avril, la Section d'appui aux victimes distribue le résumé de l'Arrêt, prononcé par la Chambre de la Cour suprême dans le dossier n° 001, aux parties civiles et à leurs familles. La Section d'appui aux victimes a édité et distribué la sixième édition de sa lettre d'information et distribué des brochures et des DVD contenant les déclarations d'excuses que Duch a adressées aux parties civiles résidant au Cambodge et à l'étranger dans le cadre du dossier n° 001.

La Section d'appui aux victimes a également permis à 10 parties civiles de prendre place dans la salle d'audience chaque jour. Les parties civiles du dossier n° 001 dont la demande

a été acceptée dans le dossier n° 002 ont également été invitées à assister aux audiences.

Au total, 287 parties civiles ont pu assister aux audiences des CETC au mois d'avril. En collaboration avec les co-avocats des parties civiles, la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles a continué à effectuer des recherches et à préparer les témoins. Elle a également continué à apporter un soutien et une assistance administrative à toutes les équipes. Elle a également organisé des réunions afin d'assurer une participation efficace des parties civiles durant les audiences.

Équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires

L'équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires (Section d'appui aux victimes) a continué à organiser régulièrement, en coordination avec la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles, les réunions de trois sous-groupes de travail, auxquelles participent les co-avocats principaux pour les parties civiles, les représentants des avocats des parties civiles, des organisations intermédiaires et des associations de victimes. Ces réunions visaient à informer toutes les parties prenantes de l'évolution des projets de réparation, à coordonner le travail et à demander le soutien des différents partenaires.

Le 24 avril, l'équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires (Section d'appui aux victimes) a tenu une réunion avec Youth for Peace/Peace Institute of Cambodia (YfP/PIC), une ONG de renom qui propose aux jeunes cambodgiens une formation dans les domaines de la paix, de l'aptitude à diriger, de la résolution des conflits et de la réconciliation. Durant la réunion, YfP/PIC et la Section d'appui aux victimes ont discuté des possibilités de coopérer et de donner

plus d'ampleur au centre de formation dédié à la paix, projet qui pourrait s'inscrire dans le cadre de mesures extrajudiciaires. Les échanges ont également porté sur la manière de concevoir en pratique une proposition de mesure extrajudiciaire et notamment sur la description de projet, son

plan de mise en œuvre, son plan de financement, son plan de collecte de fonds et la coopération des partenaires.

Le 27 avril, Youth for Peace a invité l'équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires à participer à un atelier national consacré à la réflexion sur les efforts que mène la société cambodgienne pour gérer son passé récent. Cet atelier a été l'occasion de présenter les principales conclusions de recherches menées au Cambodge sur la question. L'atelier avait pour objectif de débattre sur un sujet précis : que faire de l'héritage du régime des Khmers rouges ? Une des principales voies explorées est celle qui consisterait à favoriser les communications entre générations, la mémoire des survivants permettant aux jeunes générations de tirer les leçons de l'histoire.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Les parties civiles se sont réunies avec leurs co-avocats principaux, les co-avocats des parties civiles et la Section d'appui aux victimes, ainsi qu'avec des organisations intermédiaires. Les discussions ont porté sur les questions de réparation et sur la planification des projets de réparation.

L'élaboration du mémoire unique par lequel les parties civiles exposeront les mesures de réparation demandées et la manière de les mettre en œuvre est en cours. Les co-avocats principaux pour les parties civiles et les parties civiles travaillent à la description des mesures spécifiques qui seront demandées. L'élaboration de ce mémoire unique est une tâche longue et ardue qui nécessite que les co-avocats principaux pour les parties civiles et les co-avocats des parties civiles tiennent compte du point de vue de tous les acteurs concernés.

Le 18 avril, la co-avocate principale nationale pour les parties civiles a accordé une interview à une émission de radio féminine sur FM 102 au sujet de la journée du souvenir. Durant cette interview, elle a abordé la signification et l'importance de la journée du souvenir.

En avril également, Mme Chea Samrach a rejoint la Section des co-avocats principaux en tant que juriste.



Les participants du sous-groupe de travail de l'équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires (Section d'appui aux victimes)

Décisions/Ordonnances

Le texte des décisions, ordonnances, opinions et considérations, parfois expurgé, est disponible sur le site internet des CETC : www.eccc.gov.kh

Chambre de première instance

9 avril 2012

Décision relative aux exceptions d'irrecevabilité portant sur les documents des annexes A1 à A5 dont les co-procureurs proposent le versement aux débats et sur les documents cités dans les paragraphes de l'ordonnance de clôture pertinents pour les deux premières phases du premier procès du dossier n° 002

La Chambre de première instance a fait droit à la demande des co-procureurs de présenter devant la Chambre quelque 1 100 documents contemporains de l'époque du Kampuchéa démocratique, la plupart ayant été obtenus des archives de DC-Cam ou cités dans l'Ordonnance de clôture. La défense s'est opposée au versement aux débats d'un certain nombre de ces documents ainsi que de ceux cités dans la partie pertinente de l'Ordonnance de clôture. La Chambre a déclaré ces documents recevables au motif qu'ils sont considérés à première vue comme pertinents et fiables.

30 avril 2012

Décision relative aux nouveaux documents et à d'autres questions connexes
La Chambre de première instance a fait partiellement droit aux requêtes déposées par les co-procureurs et les accusés aux fins de verser au dossier de nouveaux documents, notamment des documents présentés après l'ouverture du procès. Dans sa décision, la Chambre énonce les critères auxquels il doit être satisfait, ainsi que les étapes de la procédure que doivent suivre les parties pour présenter de nouveaux documents devant la Chambre. Elle a aussi informé les parties qu'elles auront ultérieurement la possibilité de s'opposer au versement aux débats de ces documents et à leur utilisation comme éléments de preuve à prendre en compte pour déclarer l'accusé coupable ou non-coupable.



Chambre de la Cour suprême

17 avril 2012

Décision relative à l'appel interjeté par Ieng Sary contre la Décision de la Chambre de première instance relative aux requêtes en récusation visant la juge Silvia Cartwright

La Chambre de la Cour suprême a conclu que la conduite d'un juge pouvait faire l'objet d'investigations, en application de la règle 35, quand les critères habituellement en vigueur étaient réunis. Toutefois, la Chambre a conclu qu'une réunion ex parte durant laquelle aucune question inappropriée n'aurait été abordée ne saurait constituer une entrave à l'administration de la justice. La Chambre de la Cour suprême a décidé que l'appel était recevable, a rejeté la demande de tenue d'une audience publique et a décidé de rejeter l'appel au fond.

25 avril 2012

Decision on Ieng Sary's Appeal Against the Trial Chamber's Decision on its Senior Legal Officer's Ex Parte Communications

Après avoir considéré la question de la recevabilité de l'appel en application des règles 104 1), 104 4) d) et 21 du Règlement intérieur, la Chambre de la Cour suprême a déclaré l'appel irrecevable au motif qu'il ne relevait pas de la compétence limitée de la Chambre de la Cour suprême d'entendre des appels immédiats. En outre, la Chambre a rejeté la demande des co-procureurs

de renvoyer l'appel à la Section d'appui à la défense afin que celle-ci évalue si le travail effectué sur ledit appel était à la fois nécessaire et raisonnable.

27 avril 2012

Les motifs intégraux de la décision intitulée *Decision on Immediate Appeal by NUON Chea Against the Trial Chamber's Decision on Fairness of Judicial Investigation* ont été rendus. La Chambre de la Cour suprême a conclu que la Chambre de première instance s'est trompée quand elle a interprété la demande de l'Accusé, déposée en application de la règle 35 aux fins d'enquêter sur des allégations d'ingérence du gouvernement, comme relevant juridiquement de sa demande de mettre fin à la procédure en application de la règle 89. Toutefois, la Chambre a conclu que les co-juges d'instruction et la Chambre préliminaire ont longuement examiné les allégations relatives à l'instruction du dossier n° 002 et que la Chambre de première instance n'était pas un nouveau niveau d'appel susceptible de revoir ces décisions. La Chambre de la Cour suprême a également décidé de ne pas initier de procédure contre le conseil de la défense en raison de sa divulgation du mémoire d'appel, qui avait été déposé à titre confidentiel. La Chambre de la Cour suprême n'en a pas moins fait remarquer que le classement décidé par une chambre doit être respecté par toutes les parties.

Audiences publiques à venir

Chambre de première instance

Audiences consacrées à la preuve dans le cadre du dossier n° 002/001 (du lundi au jeudi, 9 h – 16 h, sauf jours fériés)

Vacances judiciaires de mai

Il n'y aura pas d'audiences du lundi 7 mai au mercredi 16 mai inclus. Les audiences reprendront le jeudi 17 mai ; la Chambre siègera également le vendredi 18 mai.

Activités de sensibilisation

5 avril 2012 : La Section d'appui aux victimes des CETC, en coopération avec TPO (Transcultural Psychosocial Organization) et CDP (Cambodian Defenders Project), organise un atelier sur la vulnérabilité des femmes dans le processus de justice transitionnelle, à Phnom Penh.

6 avril 2012 : Un orateur invité de la Section des Affaires publiques des CETC passe sur une chaîne de télévision cambodgienne et résume les audiences du dossier 002 et le témoignage de Duch.

9 avril 2012 : La Section des Affaires publiques de UNAKRT organise avec Bayon TV un programme durant lequel un orateur invité résume les audiences du dossier 002 et le témoignage de Duch.

9 avril 2012 : TPO et ICFC organisent la projection d'un film consacré à l'histoire des Khmers rouges et des CETC à l'intention des étudiants du Département des affaires sociales de l'Université Royale de Phnom Penh.

10 avril 2012 : TPO, ICFC (le Centre international pour la réconciliation) et DC-Cam (Centre de documentation du Cambodge) organisent la projection d'un film « We Want (U) to Know » au Département des médias et des communications de l'Université Royale de Phnom Penh.

17 avril 2012 : TPO organise l'émission radio en direct « Les femmes durant le régime des Khmers rouges » sur WMC FM 102

18 avril 2012 : TPO et CDP organisent un atelier-théâtre à Takeo durant lequel 50 villageois participent à la reconstitution d'actes de violence visant les femmes sous le régime des Khmers rouges

23 et 24 avril 2012 : ICFC présente les initiatives lié au travail de mémoire des communautés (Community Memory Initiatives). Des villageois se rendent à Tuol Sleng et Kraing Tachan pour apprendre comment d'autres personnes se souviennent de l'histoire des Khmers rouges

26 avril 2012 : ICFC et TPO organisent la projection de « We Want (U) to Know » à Kampong Speu. Les représentants de ICFC présentent le travail des CETC et le régime des Khmers rouges à une centaine de personnes.

24/30 avril 2012 : CDP, en collaboration avec les parties civiles et les victimes d'actes de violence visant les femmes, organise un groupe d'entraide à Phnom Penh.

2 mai 2012 : TPO, ICFC et DC-Cam organisent la projection d'un film consacré aux CETC et à l'histoire des Khmers rouges pour les étudiants du Département d'histoire de l'Université Royale de Phnom Penh.

7 et 8 mai 2012 : TPO et YFP organisent la projection d'un film à Kampot sur l'évolution récente des activités des CETC. Une soixante de villageois sont attendus à la projection.

15 au 20 mai 2012 : CDP et les avocats des parties civiles organisent à Phnom Penh une formation de cadres consacrée aux actes de violence visant les femmes sous les Khmers rouges et à la prévalence actuelle du phénomène.

23 au 25 mai 2012 : TPO, ICFC et YFP organisent à Battambang quatre projections consacrées aux CETC. Trois projections ont lieu dans une communauté, et une projection a lieu dans une université bouddhiste.

Mai 2012 : ADHOC (Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge) soutient les parties civiles qui assistent aux audiences et rencontre les avocats des parties civiles.

Mai à juillet 2012 : ADHOC organise la cinquième série des réunions de district des parties civiles dans diverses provinces afin de tenir les parties civiles informées de l'évolution récente des activités dans le cadre du dossier 002.



Des étudiants de la province de Siem Reap au tribunal

Programme de sensibilisation

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens produit désormais une émission radio hebdomadaire, intitulée « Khmer Rouge on Trial » (Les Khmers rouges en procès) ; elle est diffusée le jeudi soir de 17 à 18 heures, sur les fréquences AM 918 AM et FM 105.75FM. Chaque émission présente les principaux moments des audiences de la semaine ; des invités du tribunal analysent ensuite une par une les principales étapes suivies au cours de la procédure ; enfin, les auditeurs sont invités à appeler pour poser des questions ou exprimer leurs opinions.

En outre, la Section des affaires publiques organise des visites d'études au tribunal des Khmers rouges, du lundi au jeudi, à l'intention de groupes de 300 à 500 villageois de différentes régions du Cambodge. Ils peuvent ainsi assister aux audiences en cours dans le cadre du dossier n° 002, suivre une visite guidée du Musée du génocide de Tuol Sleng et se rendre au site d'exécution de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section des affaires publiques a organisé des visites scolaires (présentations faites aux élèves et projections dans des villages à travers tout le Cambodge).

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DES CETC avril– juin 2012

DIM	LUN	MAR	MERC	JEU	VEN	SAM
15 FÉRIÉ	16 FÉRIÉ	17 Audience 002; Visite d'information	18 Audience 002; Visite d'information	19 Audience 002; Émission de radio	20	21
22	23 Audience 002; Visite d'information	24 Audience 002; Visite d'information	25 Audience 002; Visite d'information	26 Audience 002; Émission de radio	27	28
29	30 Audience 002; Visite d'information	1 Férié (khmer)	2 Audience 002; Visite d'information	3 Audience 002; Émission de radio	4	5 Férié (khmer)
6	7 Khmer Public Holiday	8 Pas d'audience	9 Férié (khmer)	10 Pas d'audience; Émission de radio	11	12
13 Férié (khmer)	14 FÉRIÉ	15 FÉRIÉ	16 Férié (khmer)	17 Audience 002; Émission de radio	18 Audience 002	19
20	21 Audience 002; Visite d'information	22 Audience 002; Visite d'information	23 Audience 002; Visite d'information	24 Audience 002; Émission de radio	25	26
27	28 Audience 002; Visite d'information	29 Férié (khmer)	30 Audience 002; Visite d'information	31 Émission de radio	1 Férié (khmer)	2
3	4 Audience 002; Visite d'information	5 Audience 002; Visite d'information	6 Audience 002; Visite d'information	7 Audience 002/ Émission de radio	8	9
10	11 Audience 002; Visite d'information	12 Audience 002; Visite d'information	13 Audience 002; Visite d'information	14 Audience 002; Émission de radio	15	16



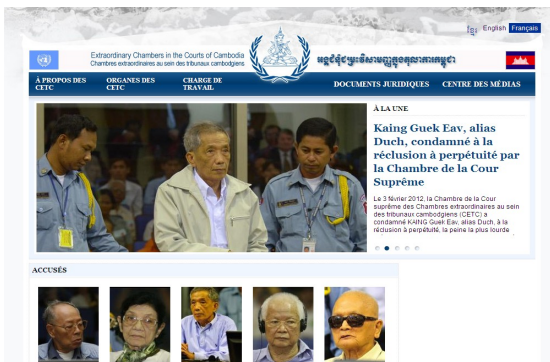
Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



Route nationale 4, Chaom Chau,
Porsenchey, B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Les CETC accueillent les visiteurs ; pour en
savoir plus, envoyez un courriel à :
pas@eccc.gov.kh.



Infos générales

Tel : +855 (0)23 861 500

Fax : +855 (0)23 861 555

Relations avec les médias

Tel : +855 (0)12 488 156

Tel : +855 (0)12 488 023

Visites des CETC

Tel : +855 (0)12 488 029

Centre pour la participation des victimes

Tel : +855 (0)23 214 291



Sur la toile

CETC www.eccc.gov.kh

UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal

Flickr www.flickr.com/krtribunal

Facebook www.facebook.com/krtribunal

Youtube www.youtube.com/krtribunal

La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*
Équipe éditoriale : YUKO MAEDA, *chargée des communications* ; SANN Kalyan, *rédactrice* ;
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *chargé des communications juridiques*
Photographe : NHET Sok Heng, *journaliste TV/Radio*

La Gazette des Chambres est un mensuel publié par la Section des affaires publiques ayant uniquement pour objet d'informer le public ; ce n'est pas un document officiel du Tribunal.